

malade une alimentation suffisante ; dans les néphrites chroniques hydropigènes, avec rétention chlorurée, mais sans imperméabilité rénale et avec élimination normale des autres substances et spécialement des substances azotées, il faut prescrire le régime déchloruré le plus large, avec viande ; mais dans les néphrites chroniques urémigènes, où il y a non seulement rétention des chlorures, mais rétention des autres substances et spécialement de l'urée, il faut avoir recours à un régime déchloruré, avec un peu de sel au besoin, mais sans viande, c'est-à-dire un régime lacto-végétarien, qu'on entrecoupera de temps en temps, par des périodes de régime lacté.

(*Le Journal Médical Français.*)

Médecine Pratique

THERAPEUTIQUE APPLIQUEE

Par MM. Huchard et Fiessinger

LE SALICYLATE DE SOUDE

La thérapeutique renferme deux grands groupes d'agents médicamenteux : le Ceux qui agissent à titre de spécifiques ; ce sont : le "salicylate de soude, la quinine, le mercure, l'iode de potassium, la digitale, le fer, les sérum antidiphthérique, antitétanique, antidiyssentérique, antimeningococcique." Le "coliargol, les ferment métalliques," rentrent dans ce même groupement, mais à un rang inférieur ; leur action spécifique demeure inégale et incertaine. 2e Ceux qui, sans s'attaquer à la maladie elle-même, corrigent heureusement les troubles fonctionnels qui en dérivent. C'est l'histoire du "sous-nitrate de bismuth" dans les diarrhées et les maladies de l'estomac, du "bicarbonate de soude," de la "magnésie calcinée" ou "hydratée" dans les dyspepsies, de la "théobromine" dans les insuffisances rénales, de "l'arsenic" dans les états consomptifs et les anémies graves, de "l'opium" dans les maladies thoraciques et abdominales, du "chloral" dans les accidents tétraniques, "des purgatifs" dans les embarras gastro-intestinaux. Parmi ces derniers nous n'en retiendrons que deux : "l'aloès et le sulfate de soude." Userons-nous des vomitifs ? Nous en possédons un excellent dans "l'ipéca." La "belladone" et le sulfate d'atropine arrêteront notre attention dans les dyspepsies douloureuses et les sueurs nocturnes. Retenons maintenant encore les médicaments contre la douleur. "L'antipyrine et le pyramidon" nous fourniront le type de ces derniers.

Tous ces remèdes suffisent au praticien. S'il leur en adjoint d'autres, c'est moins pour mieux réussir que pour varier, faire prendre patience au

malade, exercer à la faveur de formules neuves une influence favorable sur le moral. Notre thérapeutique est presque tout entière composée de ces agents médicamenteux, qui rentrent dans le deuxième groupe.

Les anciennes pharmacopées n'en connaissaient guère d'autres, et cependant les malades guérisaient ; à instruction également sommaire, les médecins se distinguaient les uns des autres par des succès de clientèle très différents ; constatation qui nous démontre une vérité double : tout d'abord qu'Hippocrate disait vrai en affirmant la curabilité spontanée de nombre de maladies, et ensuite que la confiance dans le médecin a de tout temps compté comme une condition essentielle de la guérison.

Dans une série d'articles successifs, nous étudierons les indications modernes qui règlent l'administration de ces divers médicaments.

Nous commencerons par le "Salicylate de Soude." Il se présente sous forme de poudre blanche, de saveur douceâtre, soluble dans son poids d'eau. Le produit renferme 80 p. c. d'acide salicylique. Irritant à son entrée dans l'estomac, il s'élimine très rapidement par les voies urinaires, sous forme d'acide salicylique, d'où irritation possible du filtre rénal à la sortie du médicament.

Ces propriétés interdisent tout d'abord la prescription du médicament chez les sujets dyspeptiques et chez les rénaux. Dans le premier cas, c'est-à-dire auprès des estomacs délicats, on administrera le salicylate par voie externe, sous forme de "salicylate de méthyle" : après lavage de la peau avec du coton imbibé d'éther (pour enlever les matières grasses qui pourraient s'opposer à l'absorption) verser 1 à 2 cuillerées à café de salicylate de méthyle (4 à 8 gr.) sur un carré de gaze stérilisée. Entourer de coton et de taffetas gommé, maintenir par une bande. L'opération peut être renouvelée plusieurs fois par jour, jusqu'à concurrence de 15 grammes dans les 24 heures (4 cuillerées à café environ). On sait que 15 grammes de salicylate de méthyle en applications externes correspondent environ à 8 grammes de salicylate de soude par ingestion buccale.

Le salicylate de méthyle s'éliminant par les reins, comme le salicylate de soude, ne devra point être prescrit dans les cas d'insuffisance rénale.

Il est une troisième propriété : l'élimination rapide du médicament. Elle commande une particularité essentielle dans l'administration : le fractionnement indispensable des doses.

1.—ACTION DE SECOND RANG, ACTION DOUTEUSE.

L'arme étant connue dans les grandes lignes de son maniement, voyons les indications de son emploi : 1^e Le remède est spécifique dans le rhumatisme articulaire aigu ; 2^e son action est d'ordre secondaire, voire douteuse, dans les autres maladies. Tout de suite abandonnons, pour ne pas y arrêter, l'action antithermique et éliminatrice du remède.